

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maternités du Sud-Aveyron : l'ARS tient à donner toutes ses chances à un projet commun pour le territoire

L'activité se poursuit au sein des maternités de Millau et de St Affrique, mais les deux Centres Hospitaliers vont poursuivre et rendre effectif dans les prochains mois un projet médical commun pour prendre en charge les futures naissances dans le Sud-Aveyron.

La décision de l'ARS a été annoncée ce jeudi matin aux représentants des Centres Hospitaliers et aux Maires de Millau et de St Affrique, réunis à Montpellier : l'ARS maintiendra l'autorisation d'activité des deux maternités du Sud Aveyron, à la condition de mettre en œuvre dans les prochains mois un projet commun pour ce territoire.

Distantes d'une trentaine de kilomètres, les deux maternités actuelles pratiquent un nombre d'accouchements inférieur aux seuils définis au plan national. La décision de l'ARS prend en compte la situation géographique spécifique du Sud Aveyron et la nécessité d'y maintenir les activités de maternité de proximité, dans un dispositif gradué de prise en charge, organisé avec l'appui du CHU de Montpellier, établissement de référence.

L'agence a décidé de renouveler les autorisations d'activité de ces maternités sous condition de mise en place d'un projet commun de territoire entre les Centres Hospitaliers de Millau et de St Affrique, de nature à garantir la qualité et la sécurité des prises en charge des futures mamans et de leurs enfants dans le Sud Aveyron.

Ce projet médical de territoire vise par exemple à organiser des équipes médicales communes entre les Centres Hospitaliers de Millau et de St Affrique, pour les conforter dans leur mission de continuité des soins. C'est une démarche qui s'inscrit en cohérence avec les dispositions des futurs Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) en cours de constitution.

Dans le cadre réglementaire, l'ARS sera vigilante sur le respect des conditions de ces autorisations, ainsi que sur la qualité et la sécurité des soins au cours de cette période.